

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 février 2013

## Suicide : plaidoyer pour une prévention active

### Déclaration du groupe des associations

En 1993, le Conseil économique et social a rendu une étude sur le suicide présentée par M. Michel Debout. Vingt ans plus tard, ce projet d'avis vient conforter un certain nombre de constats posés par nos prédécesseurs.

Grâce à un début de politique publique de prévention des suicides, leur nombre a significativement baissé dans notre pays en vingt ans. Toutefois, comme le rappelait le rapporteur tout à l'heure, avec onze mille morts par an et plus de deux cent vingt mille tentatives de suicide, un renforcement de cette politique de prévention, et notamment de prévention de la récurrence, est impératif.

Au sein de la section, nous avons été d'accord pour considérer le suicide d'abord comme un fait social avant d'être un sujet médical.

Un certain nombre d'éléments du projet viennent utilement étayer ce postulat tel que le rôle des discriminations subies par certains jeunes du fait de leur orientation sexuelle, ou encore, le lien entre suicide et risques psychosociaux dans le cadre professionnel.

Pour le groupe des associations, malgré l'énergie et la force de conviction déployées par le rapporteur, les préconisations essentiellement d'ordre sanitaire ne sont pas assez ambitieuses au regard du constat posé. Ceci s'explique en partie par le profil des personnes que la section a pu auditionner, des médecins pour la plupart.

Entendons-nous bien : le groupe des associations n'a pas de désaccord de fond avec les propositions émises. La recherche d'une meilleure articulation entre le Programme national d'action contre le suicide et le Plan psychiatrie et santé mentale fait partie des recommandations qui nous paraissent importantes.

Néanmoins, nous regrettons que les propositions à caractère sociétal en matière de prévention du suicide soient renvoyées à la création d'un Observatoire national.

Les informations que nous avons recueillies auprès des associations actives sur le champ de la prévention du suicide - et elles sont nombreuses - tendent à démontrer que si chacun d'entre nous peut être confronté au suicide au cours de sa vie, certaines catégories de la population sont plus vulnérables. Si le projet d'avis le dit également, le groupe des associations aurait souhaité qu'au-delà du constat, notre assemblée fasse des propositions différenciées pour les groupes à risque.

Sans remettre en cause la validité des propositions, le groupe des associations s'abstiendra sur ce projet d'avis, estimant que nous aurions dû collectivement aller plus loin sur un sujet aussi important.